

Séance de conseil du 20 avril 2009

Délégations

Mardi, Stéphane Schranz et René Rimaz ont représenté les autorités à la séance du Groupe de coordination de Vadec, qui œuvre dans le domaine des déchets.

Le lendemain, pas moins de trois délégations à signaler: Sylvia Hasler a pris part à l'assemblée générale annuelle de l'AOUP (Association des oeuvres d'utilité publique du district de Courtelary), Guy Montavon et André Vuille ont participé à la séance de commission de gestion du Centre régional de Protection civile, tandis que René Rimaz et à nouveau André Vuille ont représenté la commune en soirée à l'assemblée du Syndicat PC du Jura bernois.

Hier soir à Tramelan, enfin, Paul-André Jeanfavre, maire, et Jean-Rodolphe Zürcher ont représenté la commune pour la signature officielle de la convention liant le Parc régional Chasseral et ses commune membres.

Le 30 avril prochain, Bernard Messerli assistera à l'assemblée générale des Forces motrices bernoises, qui se déroulera à Berne, dans une halle de la BEA.

Le 2 mai, Blaise Jan prendra part à l'assemblée générale annuelle de Pro Natura, qui se tiendra à Sonceboz.

Le 7 mai, à l'assemblée générale du SASC, Sylvia Hasler représentera les autorités. Un mois plus tard, la même conseillère participera à une rencontre organisée par l'Office cantonal des mineurs, sur le thème de l'avance des contributions d'entretien et de l'aide au recouvrement. Le 18 juin, c'est Sylvia Hasler également qui participera à l'assemblée générale de printemps du Sasdoval, laquelle se tiendra à Sonceboz.

Feu bactérien

Au début du mois, Stéphane Schranz a participé à un cours concernant le feu bactérien et destiné aux responsables d'administration. Il a été désigné pour cette rencontre en lieu et place du secrétaire, le Conseil estimant intéressant de déléguer une personne plus en lien avec le «terrain». Christophe Soldati est rappelons-le contrôleur officiel pour la commune en matière de feu bactérien.

Décomptes ratifiés

Le Conseil municipal a ratifié récemment trois décomptes portant sur des travaux de bâtiment. Rue du Collège 31, tout d'abord, des fenêtres ont été changées; 20'000 francs avaient été inscrits au budget pour ces travaux, qui ont dépassé cette somme de 808 francs. Par contre, sur le même bâtiment, l'assainissement du chauffage à coûté 4773 francs de moins que les 20'000 francs prévus.

Rue du Collège 30, par ailleurs, la peinture, l'éclairage et le chauffage de la classe A ont subi une réfection qui aura coûté finalement quelque 7000 francs de moins que le crédit inscrit au budget des investissements, lequel s'établissait à 30'000 francs.

Police: du nouveau

Une séance a réuni les responsables communaux, le 24 mars dernier, concernant la police intercommunale. On y a parlé de divers sujets, en particulier le service d'ordre et des manifestations, ainsi que la restructuration qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet prochain. Dès cette date, deux seuls agents seront en fonction, de Cormoret à

Sonceboz. Notre commune fera appel en priorité à celui de Corgémont, puis à celui de Courtelary en cas de nécessité.

A moyen terme, il est prévu de confier certaines tâches de sécurité, concernant surtout les amendes d'ordre, à l'agent technique communal, Stéphane Schranz. Aussi ce dernier devra-t-il suivre un cours dispensé par la Police cantonale bernoise. Un équipement devra également être prévu pour lui, durant le deuxième semestre de cette année.

Déchetterie : au chaud !

Le Conseil a débloqué lundi soir un crédit de 3000 francs pour l'acquisition d'un conteneur de chantier, lequel est destiné à la déchetterie. Equipé d'électricité et de chauffage, ce conteneur servira de bureau et de local pour le personnel, qui appréciera de pouvoir s'y réchauffer en hiver. /dez

Tous protégés contre le tabagisme passif

La Préfecture de district a fait parvenir aux autorités une copie de la documentation adressée à tous les établissements publics du district et consacrée à la protection contre le tabagisme passif. Le courrier comprenait également les documents pour la demande d'aménagement de fumeurs.

La Municipalité appliquera les directives en la matière, dès le 1^{er} juillet prochain. A partir de cette date, sur le territoire communal, tous les établissements de formation, écoles, salles de réunions, installations sportives et autres bâtiments administratifs seront totalement exempts de fumée. Des cendriers seront installés à l'extérieur de tous ces lieux. /dez